cheurs américains de cette baie? Je dis qu'il est clair comme | sieur prétend avoir tant calmée, l'irritation qu'il dit, et qu ^e le jour que les Américains peuvent rentrer dans le bassin des Mines en vertu des dispositions de cet article. Si une baie a plus de six milles de largeur d'une pointe à l'autre, et si elle forme un bassin mesurant plus de dix milles de largeur, ces caux deviennent alors territoire de pêche commun tant que les pêcheurs se tiennent à plus de trois milles de la côte. Il est clair qu'en vertu de cet article, l'interprétation que les Américains donnent au traité de 1818 doit s'appliquer à un grand nombre de baies sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, comme sur les côtes de Terreneuve. Tel étant le cas, l'honorable monsieur verra que, tout d'abord, il a restreint nos réclamations par la reddition d'un grand nombre de baies qui mesurent plus de dix milles de largeur, qu'il en a cédé aussi un grand nombre qui mesurent plus de six milles d'une pointe à l'autre, quand ces mêmes baies forment des bassins de plus de dix milles de largeur.

Je dis qu'il est sussi clair que possible que c'est là l'interprétation que l'on donnera à cet article, et il me semble que c'est aussi là l'interprétation que l'on se proposait de lui donner. Sans aucune disposition négative telle que celles qui sont contenues dans cet article, il est absolument impossible que l'honorable monsieur ainsi que ceux qui l'ont avisé

n'aient pas compris la portée de ses dispositions.

J'ai souvent lu dans les jeurnaux qui appuient les honorables députés de la droite, qu'il serait inutile de soulever la question des droits des Américains dans les baies de leurs côtes, parce qu'il n'y a point de poisson. Eh bien, M. l'Orateur, il ne s'agit pas ici d'une question de colporteur, mais d'une question de souveraineté, et il y a d'autres considérations en outre de celle du droit de pêche, ou de l'usage de ces baies pour les fins des pêcheurs. Nous ne pouvons pas nous attendre d'être toujours en paix, nous ne pouvons nous attendre à être toujours justes dans les circonstances où nous nous trouvons actuellement, et il est de la plus grande importance pour nous que ces grandes nappes d'eau situéhs sur nos côtes, que nous avons réclamées jusqu'à présent comme partie de notre territoire, soient laissées sous notre juridiction. Eh bien, M. l'Orateur, si les Etats-Unis, ont maintenu leurs prétentions avec tant de ténacité dans les baies et les havres où il n'y a pas de poisson, qui n'ont aucune valeur pour les fins des pêcheries, de combien plus grande importance n'est-il pas pour nous de soutenir nos droits dans les baies situées sur nos côtes, où elles ont d'autre valeur que leur valeur maritime et celle de la défense.

Et néanmoins, l'honorable monsieur n'a pas dans un seul cas, en tant que je sache, soulevé la question des prétentions

des Etats-Unis.

Nous savons, M. l'Orateur, ce que prétendent actuellement les Américains au sujet de la mer de Behring. Voici une mer qui mesure près de 2,000 milles de longueur et plus de 2,000 milles de largeur, et dont les Américains prétendent être les maîtres de la moitié; et justement pendant qu'ils prétendent être les maîtres d'une mer mesurant, d'une pointe à l'autre plus de 2,000 milles de largeur, ils refusent de nous reconnaître le droit de souveraineté et de maîtrise sur les baies qui mesurent plus de dix milles de largeur, et c'est là la concession que l'honorable monsier a faite par ce traité.

Je ne prétends pas dire que l'honorable monsieur, en reconnaissant quelques-unes des prétentions relatives aux relations commerciales, ait consenti à des dispositions qui soient au détriment des intérêts de ce pays. Je pense que nous pouvions bien admettre ces prétentions, je pense que nous étions obligés de les admettre sans qu'il fût besoin du tout d'un traité. Je pense qu'il est malheureux pour ce pays que ces questions aient été soulevées. C'est dû à l'intervention inopportune du ministre de la marine et des pêcheries ainsi que du ministre des douanes si ces questions ont été soulevées. Je ne dis pas que la responsabilité retombe entièrement sur eux, car je n'ai pas le moindre doute que dans cette matière ils aient eu l'appui et l'approbation de leurs collè- cutait avec le ministre des finances les raisons pour lesquel-gues ; mais je dis que l'exaspération que l'honorable mon- les l'on n'a pu conclure quelque arrangement pour la clôture M. MILLS (Bothwell)

nous avons vu d'après les négociations, être intervenues pendant quelque temps avec ces mêmes négociations, l'exasperation et l'irritation que l'honorable monsieur donne comme justification des concessions inutiles qu'il a faites, sont dues à l'action de ces honorables messieurs au sujet de leur politique commerciale sur nos côtes. Si l'honorable monsieur n'avait pas adopté ses règlements concernant les pêches, s'il n'avait pus entrepris d'envoyer d'une manière vexatoire les pêcheurs américains, si l'hono-rable monsieur n'avait pas fait des règlements de donane vexatoires, que le ministre de la justice a déclarés être absolument nécessaires pour la protection de nos pêcheries, mais que le ministre des finances, avec sa nouvelle expérience, déclare avoir été entièrement inutiles, et qu'elles pouvaient être cédées en toute sûreté, comme elles l'ont été par ce traité, je die qu'il est malheureux que ces questions aient été soulevées, parce que en les soulevant, ils ont non seulement cédé ce qu'ils n'auraient jamais du céder, mais ils ont aussi abandonné ce qui était absolument nécessaire à la protection de

céder ce pays en cas de difficulté ou de danger.

M. l'Orateur, les honorables députés, tout en prétendant s'intéresser vivement à la question des pêcheries, n'ont fait que peu ou rien pour améliorer nos havres et pour protéger nos navires qui font la pêche sur la haute mer. Nous savons que c'est là que réside la véritable difficulté, et ce traité nous apprend, si nous ne le savions pas déjà, que ce sont les pêcheries de la haute mer que les Américains considèrent comme étant de la plus grande importance pour eux. L'honorable monsieur a entamé des négociations au sujet de nos rêcheries des côtes. Les Américains ont-ils accepté l'offre de l'honorable monsieur? Ils nous disent que ces pêcheries ont une très grande valeur, que cette valeur augmente tous les jours. Mais ce n'est pas là l'opinion des pêcheurs américains, puisqu'ils ont refusé de négocier à leur sujet, il est de fait qu'ils les considèrent comme étant de peu de corséquence; ce qu'ils considérent comme étant de conséquence pour eux ce sont les pêcheries de la haute mer, et l'honorable monsieur a adopté une politique qui a provoqué des représailles et qui nous a forcés de faire des concessions qui mettront d'ici à longtemps les pêcheurs américains dans une meilleure position qu'ils ne l'ont jamais été pour ce qui regarde les pêcheries de la haute mer.

Et que proposc-t-il de faire maintenant? D'équilibrer la situation et d'améliorer la condition des pêcheries de la haute mer dans les provinces maritimes? L'honorable monsieur n'a rien proposé, il n'a rien conseillé, il a laissé ces pêcheurs à leurs propres ressources. Il a commencé par exaspérer, puis il a cédé aux Américains ce qui était nécessaire pour calmer leur exaspération. Et c'est ainsi que nous nous trouvons dans la position humiliante où nous nous trouvons ce soir et de nous voir appelés à ratifier ce que ces honorsbles messieurs ont fait en sacrifiant une grande partie du territoire de ce pays, de notre souveraineté sur ce territoire, sans savoir du tout si ces sacrifices et ces concessions satisferaient le peuple américain. Eh, M. l'Orateur, il aurait été plus digne de la part de l'honorable monsieur d'attendre quelque peu, afin de voir si le peuple américain aurait approuvé ce qui aurait été fait. L'honorable monsieur sait que demain son traité sera approuvé ou rejeté, et avant qu'il soit approuvé ou rejeté il veut lier la Chambre à cette proposition afin que cette dernière serve de point de départ dans toutes les négociations futures. L'honorable monsieur sent que la position du gouvernement est humiliante et que le parlement de ce pays devrait prendre sa part du discrédit qui rejaillit sur ce qui a été fait.

M. WELDON (Albert): L'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright), à la fin du débat sur le traité des pêcheries vendredi soir ou samedi matin, alors qu'il dis-